



# **ASA YONNE - Ecurie Vauban 89**

# 48ème Course de Côte de TONNERRE

Samedi 13 et dimanche 14 août 2022

# REGLEMENT PARTICULIER



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte 2022, disponible sur www.ffsa.org. Pour tout article et/ou sous-article non repris dans ce règlement, il faut se reporter au règlement standard des Courses de Côte 2022.

#### L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise

les 13 et 14 août 2022, avec le concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

#### « 48ème COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2022 (Coefficient 1) et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la Lique régionale BFC sous le numéro 53/385 en date du 27 mai 2022

#### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

**ARTICLE 1.1P OFFICIELS** 

Président du Collège des Commissaires sportifs : M. Philippe DREAU 2282 M. Bernard SOUFFLET Commissaires Sportifs: 18577 Mme Josiane CHARLEUX 9434 M. Christian HAMON Directeur de Course : 29685 Directeur de Course adjoint : M. Gérard PORA Responsable commissaire technique: M. Santiago CANO 35161 Commissaire Technique: M. Claude BERNARD 47151 M. Marc CHARBONNEAU 57435 Chargé de la mise en place des moyens : M. Bernard THOMAS Chargé des relations avec les concurrents : Mme Brigitte DREAU 2248 Chargé des commissaires de route : M. José DE SOUSA 137353 Chronométreurs et classement : Monsieur Raphaël VOISIN

**ARTICLE 1.2P. HORAIRES** 

Clôture des engagements le 11 août 2022 à 24 heures, cachet de la Poste faisant foi

Publication de la liste des engagés le 12 août 2022

Vérifications administratives le 13 août 2022 de 14 heures à 18 heures 30 et le 14 août 2022 de 8 heures à 9 heures

Lieu: au parc fermé en haut de côte, Ferme de la Chappe. Vérification techniques le : 13 août 2022 de 14 heures 15 à 18 heures 45

et le 14 août 2022 de 8 heures 15 à 9 heures 15

au parc à la rotonde TONNERRE

sur le parc Lieu: 14 août 2022 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Parc départ :

Briefing des commissaires le : 13 août 2022 à 13 heures 45, sur le parc à la rotonde Essais non chronométrés le : 13 août 2022 de 14 heures 45 à 18 heures 45 et le 14 août 2022 de 8 heures à 9 heures 00

Essais chronométrés le : 14 août 2022 de 9 heures 30 à 10 heures 45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le 14 août 2022 à 10 heures 50

lère montée le 14 août 2022 à partir de 11 heures Course (en 4 montées, si le temps le permet)

2<sup>ème</sup> montée le **14 août 2022 à partir de 14 heures** 3ème montée le 14 août 2022 à partir de 15 heures 15 4ème montée le 14 août 2022 à partir de 16 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires

Parc fermé obligatoire à l'issu de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office au parc concurrents

Remise des prix

Réunions du collèges des Commissaires Sportifs :

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

à l'issue de la dernière montée

14 goût 2022 à 19 heures à la rotonde Première réunion le 14 août 2022 à 8 heures à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

# **ARTICLE 1.3P: VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu à TONNERRE (rotonde parc concurrents) le samedi 13 août 2022 de 14 heures à 18 heures 30 et le dimanche 14 août 2022 de 8 heures à 9 heures.

Les vérifications techniques auront lieu sur le parc concurrents le samedi 13 août 2022 de 14 heures 15 à 18 heures 45 et le dimanche 14 août 2022 de 8 heures 15 à 9 heures 15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage REPARATIONS TONNERROISES à TONNERRE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 9 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 14 août 2022 à 8h00.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côtes 2022

#### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

# Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VAUBAN 89 Chez Monsieur B. THOMAS 4, rue Vaulavinée 89700 VEZINNES Tél. 03.86.55.50.17 Port. 06.08.69.23.04

Mail: t.bernard89700@amail.com

# D∪ **10 juin 2022 au 11 août 2022 à minuit**

Les frais de participation sont fixés à 150,00 € (avec publicité) (140,00 € pour les engagements groupés d'au moins 5 pilotes)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait: tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou par mail 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Les titres de participation ne pourront être délivrés que sur présentation d'un certificat médical récent d'aptitude au sport automobile.

# **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **ARTICLE 4.1P VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article du règlement standard des Courses de Côte 2022.

# ARTICLE 4.2P CARBURANT - PNEUMATIQUE - EQUIPEMENTS :

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2022

# **ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT**

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2022

# **ARTICLE 4.3P NUMEROS DE COURSE**

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2022

# **ARTICLE 4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

# **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2022.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

# **ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURE**

#### **ARTICLE 6.1P PARCOURS**

La Course de Côte de TONNERRE a le parcours suivant :

<u>Départ</u>:

Arrivée:

La course se déroulera en <u>Procédures de départ</u>:

Pente moyenne:

Longueur de parcours:

TONNERRE sur RD117

RD117 avant le carrefour, avant la Route des Brions 4 **montées** (si le temps et la météo le permettent) chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévue à

l'article 7 du règlement standard

7 % 1500 m Modalités de retour au départ :

<u>Parc départ</u>: <u>Parc arrivée</u>: en convoi par la route de la course TONNERRE sur la RD 117 Ferme de la Chappe

# **ARTICLE 6.2P ROUTE DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2022

#### **ARTICLE 6.3P FILE DE DEPART**

Lieu: TONNERRE sur la RD 117

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

#### **ARTICLE 6.4P SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2022

#### **ARTICLE 6.5P PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrents sera situé en face de la Ferme de la Chappe. Les remorques devront être garées au fond du parc

# **ARTICLE 6.6P PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents est situé sur le parc concurrents

#### **ARTICLE 6.7P TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications
- Pendant les essais et la course : au parc départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée

\_

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **ARTICLE 6.8P PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe, le 13 août 2022 de 14 heures 30 à 18 heures 30 et le 14 août 2022 de 7 heures 30 à 20 heures

Téléphone permanence : 03.86.55.29.47

Centre de secours le plus proche : Hôpital de TONNERRE : 03.86.54.33.00

#### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

# **ARTICLE 7.1P ESSAIS**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2022

# **ARTICLE 7.2P CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à TONNERRE sur le parc à la rotonde le 14 août 2022 à 10 heures 45. La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire

#### ARTICLE 7.3P COURSE:

Voir le règlement standard des Courses de Côtes 2022

Procédure de départ : feux tricolores

# **ARTICLE 7.4P ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

# **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2022

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure)

Voir règlement standard des Courses de Côte 2022.

Les classements provisoires seront affichés à la Rotonde, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

#### Les prix en espèces sont cumulables, les coupes non-cumulables

#### **ARTICLE 10.2P PRIX:**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

#### Classement général

1er prix: 200,00 € + 1 coupe 2ème prix: 150,00 € + 1 coupe 3ème prix: 75,00 € + 1 coupe

#### Classement par classe:

1er prix: 150,00 € + 1 coupe

2ème prix : 75,00 € 3ème prix : 50,00 €

Le 2<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 5 partants minimum Le 3<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 8 partants minimum Le 4<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 11 partants minimum Le 5<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 14 partants minimum

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %. Si un seul partant dans la classe, 1 coupe

#### Classement féminin

Un prix de 150,00 € + 1 coupe + 1 bouquet

Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50 % si moins.

# **ARTICLE 10.3P. COUPES**

Deux coupes récompensant les commissaires par tirage au sort.

# **ARTICLE 10.5 P REMISE DES PRIX ET COUPES**

Remise des prix le 14 août 2022 à 19 heures à la Rotonde

# **ARTICLE 10.6 P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leurs prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 14 août 2022 à 19 heures à la rotonde